

Réunion du Conseil Municipal
du 23 mars 2015 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 17 mars 2015

Compte-rendu sommaire

Secrétariat des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction des affaires juridiques et des assemblées

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature des marchés publics suivant, attribués par la Commission d'appel d'offres :

| N° de marché | Objet du marché | Durée du marché | Attributaire | Montant (€ HT) | Date CAO/comité interne |
|--------------|---|---|--------------|---|-------------------------|
| 14066V | Création de chartes graphiques web et mobiles pour la Ville de Strasbourg | 1 an à compter de la notification du marché, reconductible 3 fois 1 an. | THURIA | Minimum annuel : 5 000 € HT Maximum annuel : 80 000 € HT | 12/02/2015 |
| 4052V | Transfert des parlementaires européens Lot 2 Prestations de transport par voiture pour les transferts des membres de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe mandatés par la ville de Strasbourg | De la notification du marché au 31/12/2015, reconductible 3 fois 1 an. | TAXI 13 | Sans montant minimum ni maximum | 05/03/2015 |
| 4052V | Lot 3 Prestations de transport par voiture pour les transferts de personnalités ou de délégations nationales ou internationales mandatés par la ville de Strasbourg | De la notification du marché au 31/12/2015, reconductible 3 fois 1 an. | TAXI 13 | Sans montant minimum ni maximum | 05/03/2015 |

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à exécuter lesdits marchés et les documents y relatifs.

Adopté

2 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services

Il est demandé au Conseil de prendre connaissance de cette communication.

Communiqué

3 Hébergement, maintenance et développement de la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics - nouvelle consultation et constitution d'un groupement de commandes.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la passation d'un marché portant sur l'hébergement, la maintenance et le développement de la plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics Alsace Marchés Publics, d'une durée d'un an reconductible une fois et d'un montant maximum annuel de 60 000 € HT avec la société ATEXO ;
- la prise en charge financière de l'exécution du marché selon la clé de répartition suivante :
 - la Région Alsace : 1/5ème
 - le Département du Haut-Rhin : 1/5ème
 - le Département du Bas-Rhin : 1/5ème
 - la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg : 1/5ème
 - la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération: 1/5ème (étant entendu que chacun de ses deux membres contribuera de manière distincte pour 1/10ème chacun) ;
- la constitution d'un groupement de commandes entre les sept collectivités fondatrices de la plateforme Alsace Marchés Publics, dont la coordination est confiée à la Région Alsace.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Adopté

4 Avis sur les emplois Ville

Il est demandé au Conseil d'approuver après avis du CT, les suppressions, les créations et les transformations d'emplois.

Adopté

5 Acquisition de véhicules et engins pour les services de la Ville de Strasbourg pour l'année 2015.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition de véhicules et engins destinés aux différents services de la Ville pour un montant total estimé à 900 000 € TTC.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à signer toute convention concernant l'acquisition de véhicules propres et relative au versement d'une subvention au bénéfice de la Ville ;
- à lancer les consultations ou à passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code des marchés publics et à prendre toutes les décisions y relatives ;
- à signer et à exécuter les marchés en résultant.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

6 Attribution de la chasse en forêt de la Robertsau.

Il est demandé au Conseil d'approuver

- l'attribution du lot de chasse :
 - lot n°1 : Strasbourg – Robertsau à Monsieur Vincent SPITZ pour un montant annuel de 1 250 €,
- les conditions de location figurant sur les contrats de location du lot de chasse n°1,
- la location de l'enclave de 6 hectares à la société de chasse militaire.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le bail de chasse résultant de l'appel d'offre ou tout acte y afférent.

Adopté

7 Attribution d'une subvention à la ligue contre le cancer dans le cadre du projet d'interdiction d'accès aux fumeurs sur les aires de jeux.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de la subvention de 2 000 € en faveur de la « Ligue contre le cancer » et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'arrêté et convention relative à cette subvention.

Adopté

8 Attribution subvention Training Club Canin de STRASBOURG.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de la subvention de 1 000 € en faveur du Training Club Canin de Strasbourg pour l'organisation d'une épreuve du championnat de France de pistage et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'arrêté et convention relative à cette subvention.

Adopté

9 Vente par la Ville de Strasbourg à la société Electricité de Strasbourg d'une emprise foncière située rue de Rouen à Strasbourg Robertsau en vue d'un projet d'extension du poste de transformation.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente des parcelles cadastrées comme suit :

Commune de Strasbourg – Robertsau :

Section BR n° (2)/36 de 9,58 ares issue de la parcelle Section BR n° 146/36 de 114,19 ares,

Section BR n° (7)/37 de 3,10 ares issue de la parcelle Section BR n° 37 de 20,30 ares,
Lieu dit : rue de la Fourmi,

Propriété de la Ville de STRASBOURG,

Au profit de la société Electricité de Strasbourg,

pour le prix de 15 216 € hors taxes et frais soit 1 200 € l'are moyennant les conditions particulières déterminantes du consentement de la collectivité suivantes :

- l'acquéreur prend à sa charge exclusive les frais de dépollution éventuels du terrain,
- la vente sera assortie d'une obligation quant à la destination de la future emprise foncière à savoir le renouvellement du poste source 63 KV « Port aux Pétroles ».

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution des présentes.

Adopté

10 Renouveaulement de la convention de partenariat entre l'association EcoQuartier Strasbourg et la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la signature de la convention de partenariat avec l'association Eco Quartier Strasbourg pour les années 2015 à 2017 et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Adopté

11 Quartier du Port du Rhin- Déclassement d'espaces verts connexes à la voirie. Avis relatif au déclassement par l'Eurométropole d'emprises désaffectées de voirie, ancien tracé de la rue des Cavaliers à Strasbourg (avis du Conseil municipal - article L. 5211 du CGCT).

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'Eurométropole du déclassement du domaine public des espaces désaffectés de l'ancien tracé de la rue des Cavaliers, situées à Strasbourg Port du Rhin comme délimitées au plan de déclassement joint au projet de délibération.

Il est aussi demandé au Conseil de constater la désaffectation d'espaces verts connexes à la voirie d'emprises situées à Strasbourg Port du Rhin et d'approuver le déclassement du domaine public des espaces verts de la Ville de Strasbourg comme délimité au plan de déclassement joint à la présente délibération.

Adopté

12 Avis relatif à la cession sans déclassement préalable d'une parcelle aux HUS à Strasbourg- Hautepierre.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la cession à l'euro symbolique et sans déclassement préalable, en application des dispositions de l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques par l'Eurométropole de Strasbourg aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (H.U.S) de la parcelle correspondante à savoir :

Ban communal de Strasbourg

Section LP n° (1)/109 de 5,24 ares issue de la parcelle n°1374/109.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes comportant transfert de propriété correspondants ainsi que tout acte ou document concourant la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté

13 Voirie de l'Eurométropole - Radiation partielle de servitudes mises en place par Electricité de Strasbourg (avis du Conseil Municipal - article L 5211-57 CGCT).

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la radiation partielle des servitudes en ce qu'elles bénéficient à la parcelle ainsi décrite :

A STRASBOURG

Chemin de la Holtzmatt

Section NX n° 266/32 de 0,13 are, lieu-dit : Chemin de la Holtzmatt, sol
Inscrite au nom de la Communauté urbaine de Strasbourg au Livre Foncier.

Cette radiation intervient sans paiement d'indemnité.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

14 Attribution de subventions au titre de la Fête de l'Europe.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le versement d'une subvention de 4 500 € au Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)
- le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Unir l'Europe
- le versement d'une subvention de 2 500 € à l'Association Migration, Solidarité et Echanges pour le Développement (AMSED)
- le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA)
- le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Les Francas
- le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association Erasmus Student Network (ESN)
- le versement d'une subvention de 1 800 € à l'association Les Europhiles
- le versement d'une subvention de 500 € à l'association Les Jeunes Européens
- le versement d'une subvention de 1 000 € à la Maison de l'Europe Strasbourg-Alsace (MESA)
- le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association Ak Koc Barma.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

15 Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Pour le Pôle coopération décentralisée et jumelages :

- le versement d'une subvention de 30 000 € à l'IRCOD
- le versement d'une subvention de 1 500 € pour laligue d'Alsace de Taekwondo
- le versement d'une subvention de 800 € à l'Association pour la promotion de l'Alsace

Pour le Pôle Europe :

- le versement d'une subvention de 4 000 € à l'Université de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

16 Subventions pour l'insertion professionnelle.

Il est demandé au Conseil d'attribuer :

- une subvention de 10 000 € à l'association Relais Chantiers
- une subvention de 12 000 € à l'association le Parcours.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les décisions d'attribution et conventions financières nécessaires.

Adopté

17 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

| | |
|--|---------|
| Accueil des Villes Françaises | 2 200 € |
| Maison de l'Amérique Latine | 3 000 € |
| Association des Résidents des Poteries | 300 € |
| Association Pierre-Henri et ses Amis | 1 000 € |

Il est également demandé au Conseil d'approuver le versement de la subvention suivante par le service Péri-scolaire et éducatif en faveur de :

| | |
|-------------------------------|-------|
| Société des Chorales d'Alsace | 850 € |
|-------------------------------|-------|

Il est enfin demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

CULTURE ET SPORT

18 Dénomination d'une place en hommage aux victimes des attentats de début janvier 2015 et pour marquer notre attachement à la liberté d'expression.

Il est demandé au Conseil de décider de dénommer la place située devant la médiathèque Malraux « place de la Liberté de Penser et d'Expression ; die Gedanken sind frei »

Adopté

19 Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Strasbourg et l'entreprise Orange pour l'année 2015, relative à l'accompagnement des actions du Shadok, fabrique du numérique.

Il est demandé au Conseil d'approuver la signature de la convention de parrainage entre la Ville de Strasbourg et l'entreprise Orange pour l'année 2015, relative à l'accompagnement des actions du Shadok, fabrique du numérique et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tout document y relatif et avenant éventuel.

Adopté

20 Attribution de bourses d'études municipales et de prix pour l'année 2014/2015 aux élèves du Conservatoire de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation pour l'année 2014/2015 de bourses d'études selon la répartition suivante :

- 19 bourses à 210 €
- 14 bourses à 170 €
- 18 bourses à 145 €

Il est aussi demandé au Conseil d'approuver l'attribution des récompenses 2014/2015 suivantes :

- Le Prix de la Ville de Strasbourg de 1 010 € à l'élève du Conservatoire ayant obtenu un maximum de récompenses en Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) au cours de l'année 2014/2015 ;
- Le Prix Pierre Pflimlin de 1 010 € à l'élève du Conservatoire ayant obtenu la meilleure récompense dans les disciplines d'interprétation instrumentale, chorégraphique ou théâtrale au cours de l'année scolaire 2014/2015.

Adopté

21 Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame - Convention de partenariat avec la cave du roi Dagobert.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention fixant les modalités de partenariat entre la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame et la cave du Roi Dagobert concernant la cession du droit d'utilisation de l'image de la Fondation par la cave du Roi Dagobert en vue de la conception, de la réalisation et de la commercialisation de vins dans le cadre de cuvées spéciales dédiées à la Cathédrale et à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame et d'autoriser le Maire, Administrateur de la Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame, à signer la convention de partenariat entre la Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame et la cave du Roi Dagobert.

Adopté

22 Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions pour un montant total de **114 100 €** réparti comme suit :

Aux associations sportives suivantes :

| | |
|---|----------------|
| Sporting Club Notre Dame | 2 500 € |
| Soutien à l'activité du club pendant les travaux de restructuration du stade de l'III | |
| Amicale Sportive Elsau Tennis | 1 300 € |
| Réfection annuelle des courts de tennis en terre battue | |
| ASPTT Strasbourg | 2 600 € |
| Réfection annuelle des courts de tennis en terre battue | |
| III Tennis Club | 3 250 € |
| Réfection annuelle des courts de tennis en terre battue | |
| Société de Gymnastique et de Sport La Fraternelle | 1 300 € |

| | |
|--|-----------------|
| Réfection annuelle des courts de tennis en terre battue Strasbourg Université Club | 1 300 € |
| Réfection annuelle des courts de tennis en terre battue Tennis Club Meinau | 3 900 € |
| Réfection annuelle des courts de tennis en terre battue Tennis Club de Strasbourg | 8 450 € |
| Réfection annuelle des courts de tennis en terre battue Association Sportive Strasbourg (A.S.S.) | 1 500 € |
| Soutien à l'organisation de la 6 ^{ème} édition du tournoi de football des jeunes du Pays Rhénan organisé les 3 et 4 avril 2015 au stade de la Rotonde Cercle de Badminton Strasbourg (CEBA) | 1 000 € |
| Soutien à l'organisation de la 39 ^e édition du tournoi international de badminton qui aura lieu les 9 et 10 mai 2015 au gymnase Herrade JEHM le Sport | 1 000 € |
| Soutien à l'organisation de l'Open International de HandiKaraté qui aura lieu le 25 avril 2015 au gymnase Menora Nouvelle Ligne | 16 000 € |
| Soutien à l'organisation de la 10 ^e édition du NL Contest qui aura lieu du 22 au 24 mai 2015 au skate park de la Rotonde Strasbourg Escrime | 2 000 € |
| Soutien à l'organisation, les 7 et 8 mars 2015, de la 31 ^e édition des Internationaux d'épée de Strasbourg Office des Sports de la Ville de Strasbourg | 25 000 € |
| Versement de la seconde et dernière tranche de la subvention de fonctionnement 2015 Etoile Noire | 20 000 € |
| Soutien à l'acquisition de matériel sportif Tennis Club Meinau | 6 000 € |
| Soutien à l'acquisition d'une bulle de tennis Tennis Club Meinau | 17 000 € |
| Soutien aux travaux de mise en place d'une bulle de tennis | |

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

INTERPELLATIONS

23 Interpellation de Monsieur Francois LOOS : « Lieu d'Europe ».

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

24 Interpellation de Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER : 'Confort au marché'.

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

25 Interpellation de Monsieur Thierry ROOS : Quartier d'Affaires International au Wacken.

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

26 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER : Pour la mise en place d'une mission « bruit et nuisances sonores » à Strasbourg.

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

27 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : Quel avenir pour les Bains Municipaux ?

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

LE MAIRE,

ROLAND RIES

Annexe au compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 23 mars 2015

--°°--

Interpellations

23 Interpellation de Monsieur Francois LOOS : « Lieu d'Europe ».

Monsieur le Premier adjoint Alain Fontanel,

On arrive à peu près à la première année du « Lieu d'Europe » et je voulais en profiter pour faire un peu le point sur ce qu'il représente aujourd'hui pour les Strasbourgeois et pour les visiteurs du « Lieu d'Europe ».

D'abord la première remarque porte sur ce qu'est le « Lieu d'Europe », il y a dans le permis de construire 874 m², dans la pratique, ce sont 343 m² qui sont ouverts au public et pour être bref, je vais vous lire ce qui est écrit dans un article récent : « L'ennui avec ce Lieu d'Europe c'est que la ville a voulu tout mettre au même endroit : le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE), une exposition, un lieu de culture, aménager un parc, une salle de réunion, un lieu de convivialité, tout en préservant un bâtiment remarquable. Résultat tout le monde est à l'étroit », premier constat.

Deuxième constat : la fréquentation. Sur la fréquentation : au Conseil Municipal du 26 février dernier, c'est-à-dire tout récemment, vous indiquiez que la fréquentation du quartier européen était de 1,5 million de personnes par an. On a l'impression que le Parlement Européen est visité par environ 200 000 personnes, le Conseil de l'Europe par environ 40 000, la Cour Européenne des Droits de l'homme par 20 000, le Lieu d'Europe 20 000 ou 14 000 selon les références. Comparé aux 1,5 million, c'est assez modeste, comparé aux 170 000 visiteurs du Vaisseau, c'est assez modeste également. On se demande si l'investissement a été utile pour cette destination.

Troisième remarque : quand on demande aux gens qui travaillent au Conseil de l'Europe et j'ai fait une petite enquête parmi les gens du Conseil de l'Europe, je leur ai

demandé s'ils connaissaient le Lieu d'Europe et, en fait, presque personne ne connaît le Lieu d'Europe parce qu'il y a un arrêt de tram « parlement européen », il y a un arrêt de tram « Cour des droits de l'homme », il n'y a pas d'arrêt de tram « Lieu d'Europe ».

Se rajoute à tout cela que dans les travaux qui ont été réalisés, rien n'a été fait pour l'environnement du Lieu d'Europe : l'ensemble statutaire du XVIIIème siècle qui est en grave péril, rien n'a été fait pour la serre, pour la glacière, pour la faisanderie. Et donc on peut se demander, après un an d'exercice, s'il y a un projet et si vous êtes capables de remettre en chantier quelque chose pour le Lieu d'Europe ?

Réponse de Mme Nawel Rafik-Elmrini :

Merci Monsieur le Premier adjoint. Je suis, pour ma part, très heureuse de répondre à l'interpellation de M. Loos, ce qui me permettra de rétablir un certain nombre de vérités.

A titre liminaire, Monsieur Loos, permettez-moi de noter que dans l'interpellation qui nous est soumise et que j'ai lue très attentivement, vous vous improvisez tour à tour expert en architecture, maître d'œuvre, voir institut de sondage. Mais au-delà de ces incongruités, ce qui m'a inquiété davantage c'est votre remise en cause de l'existence même d'une institution européenne basée à Strasbourg, le CIIE, car vous prétendez de manière totalement arbitraire, que ce Centre serait selon vous dépassé et n'aurait donc plus droit de cité au sein de la capitale européenne. Est-ce cela, Monsieur le Conseiller, votre vision de l'Europe de Strasbourg ? Dépouiller notre ville d'un relais d'information officiel de l'Union européenne ? Je n'ose l'imaginer surtout de votre part. Je me permets de rappeler, concernant le CIIE, qu'il ne s'agit pas seulement d'un lieu de documentation écrite -fort prisée par ailleurs du grand public- mais également d'un centre de ressources qui emploie une équipe très qualifiée, pour accompagner les visiteurs et notamment les plus jeunes dans leur découverte des Institutions Européennes et du projet européen. Car au-delà de la documentation, la fonction de médiation et de pédagogie du CIIE est extrêmement importante surtout en cette période où le projet européen est stigmatisé et remis en cause par certains partis extrémistes.

Permettez-moi également de rappeler, Monsieur Loos, que la vocation première du Lieu d'Europe est avant tout éducative. Son objectif est de faire connaître de façon originale l'Europe aux citoyens, de renforcer leur sentiment d'appartenance à un ensemble géographique et politique et à une communauté de valeurs. A ce titre, le Lieu d'Europe développe une série de partenariats, depuis un an, avec différentes structures qui contribuent non seulement à développer un programme d'activités pour les Strasbourgeois, les scolaires, les artistes et les touristes, mais aussi à renforcer la notoriété du Lieu. Des partenariats d'excellence ont été conçus en très peu de temps :

- avec l'Université de Strasbourg, *autour d'un cycle de conférences-débats avec de grands témoins européens ;*
- avec l'Académie de Strasbourg, *pour accompagner les scolaires de façon pédagogique sur le thème de l'Europe ;*
- avec le Conseil de l'Europe, non seulement avec l'institution mais également, avec

- l'Amicale du Conseil de l'Europe qui s'adresse aux 3 000 agents de cette institution;
- avec le Parlement européen, *autour du réseau du Prix Sakharov* ;
 - avec les associations à vocation européenne, notamment dans le cadre de la Fête de l'Europe, sur laquelle on vient de délibérer;
 - avec les acteurs culturels de Strasbourg;
 - et enfin, avec les représentations diplomatiques présentes sur notre territoire.

A tout cela, cher collègue, vous rétorquez qu'il faut davantage de simplicité et de visibilité. Alors que proposez-vous ? Et bien après avoir supprimé le CIIE, vous proposez de supprimer l'exposition permanente et de créer, en lieu et place, un grand café convivial. Cher collègue, ce n'est pas notre vision de l'Europe à Strasbourg. Avec une surface d'environ 200 m², et sans offre culturelle permanente à proposer, croyez-vous vraiment que ce café drainerait, comme vous le suggérez, les 1,5 million de visiteurs du quartier européen ? J'en doute, cher Collègue.

Par ailleurs, un lieu de convivialité existe déjà, au sein du Lieu d'Europe et un appel à concurrence est en préparation pour confier à un exploitant la gestion de ce lieu de convivialité pour le rendre plus attractif.

S'agissant des soi-disantes incongruités que vous auriez relevées, notamment concernant l'espace utilisé que vous détaillez avec beaucoup de précision, je ne souhaite pas vous faire l'injure jusqu'à faire mention des mètres carrés des locaux techniques, des couloirs voire des sanitaires pour vous démontrer que l'espace de la villa est occupé de façon optimale. Un espace auquel s'ajoute celui du pavillon ainsi que les 4 000 m² d'espaces verts qui permettent d'organiser différents événements et différentes expositions permanentes.

S'agissant de votre seconde et soit-disante incongruité, à savoir la fréquentation du Lieu d'Europe, le chiffre de 14 402 visiteurs sur la période de mai au décembre 2014 - qui correspond donc à 191 jours d'ouverture au public- est exact. Mais je crois que nous n'avons pas à rougir de ce résultat, qui certes est améliorable, mais qui est aussi à mettre en regard avec le fait que le Lieu d'Europe, comme vous le disiez, n'a que quelques mois d'existence. Par ailleurs, je crois que nous pouvons être très fiers que pour la première fois depuis 70 ans, de disposer à Strasbourg d'un lieu sur l'Europe ouvert et accessible à tous, tous les jours, 7 jours sur 7, week-end compris. Il s'agit là d'une grande avancée qui est portée et voulue par notre municipalité !

Je passerai, cher Collègue, sur votre comparaison avec le Vaisseau qui représente plusieurs milliers de mètres carrés et qui est en activité depuis 10 ans, et je m'étonne d'ailleurs que vous n'ayez pas poussé votre raisonnement jusqu'à comparer la fréquentation du Lieu d'Europe à celle d'Europapark ou de Disneyland ? Soyons raisonnables, cher Collègue, et comparons des projets comparables, notamment au regard de leur mission, de leur ancienneté et de leur capacité d'accueil. Je passerai également sur votre prétendu sondage auprès des agents du Conseil de l'Europe dont nous ne connaissons d'ailleurs pas le nombre, étant rappelé au passage, que le Conseil de l'Europe, tout comme le Parlement européen font partie du Comité de pilotage et du

Comité d'animation du Lieu d'Europe.

Par ailleurs, cher Collègue, vous parlez de la préservation du domaine, mais vous n'êtes pas sans savoir que ce domaine et la villa Wach étaient à l'abandon depuis de nombreuses années et que c'est notre municipalité qui a commencé et qui poursuivra le travail de restauration et de réhabilitation ? Je souligne que nous attachons une très grande importance à une restauration dans les règles de l'art des éléments, que vous disiez à juste titre, remarquables de ce site en concertation étroite avec les associations et les habitants du quartier, ce que nous avons toujours fait.

Enfin, Monsieur Loos, j'aimerais vous redire que le Lieu d'Europe incarne à lui seul la volonté partagée par tous les responsables politiques de notre territoire, au-delà des clivages politiques, d'agir ensemble pour faire mieux connaître la dimension européenne de notre ville. Par le biais du contrat triennal « Strasbourg, Capitale européenne », l'Etat et les trois collectivités ont investi plus de 2 millions d'€uros dans ce projet. Concernant le prochain contrat triennal, il prévoit, et vous l'avez voté le mois dernier, 600 000 € pour soutenir la valorisation du lieu et pour l'achèvement des travaux, notamment le traitement paysager, la reconstruction de la serre et la restauration des différentes statues. Un travail qui sera mené en concertation, comme nous l'avons fait dès le début de ce projet, avec l'ensemble des acteurs complètement motivés et impliqués dans ce projet.

Je vous remercie et espère avoir répondu à vos questions.

Cette réponse est suivie d'un échange.

24 Interpellation de Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER : « Confort au marché ».

Monsieur le Maire,

Nos marchés strasbourgeois sont non seulement des lieux de commerce mais ils sont aussi des endroits de rencontre, de convivialité et beaucoup de nos concitoyens y sont très attachés.

Le sujet de mon interpellation n'est pas des plus prestigieux mais il relève du bien-être et du confort basique de nos concitoyens.

Monsieur le Maire, je souhaite appeler votre attention sur une difficulté qui m'a été signalée à plusieurs reprises sur les marchés, à savoir, l'absence de toilettes sur la plupart d'entre eux.

Cette situation est particulièrement inconfortable pour les commerçants non-sédentaires qui installent leurs stands dès la première heure du jour et devraient, comme on dit tenir le coup, jusqu'à la fin du marché, remballage compris.

Chacun se débrouille dans son coin, équipements de fortune et autre bouteille, ou bien s'arrange avec un riverain ou un commerçant non-sédentaire du secteur, ou parfois s'il en existe avec le bistrot du coin.

Mais selon les endroits, le voisinage n'offre pas toujours de telles opportunités.

Les premiers concernés sont donc les marchands.

Mais j'ai également été interpellée à plusieurs reprises par la clientèle, en particulier par des personnes âgées qui s'y rendent à pied et qui ont plaisir à se rendre au marché de quartier parfois leur seul lieu de sortie et d'échanges.

Beaucoup sont dépourvues de véhicule automobile qui leur permettrait de se rapatrier vers leur domicile en cas d'urgence.

Certaines se déplacent avec peine, s'aidant d'une canne voire d'un déambulateur, d'autres tout simplement marchent avec difficulté. Elles frôlent la détresse quand survient un besoin pressant.

Ceci-dit, quel que soit l'âge ou l'état de santé de celles et ceux qui fréquentent nos marchés, toutes les générations seraient bien aise de pouvoir accéder à des toilettes pendant leurs courses.

Je ne doute pas, Monsieur le Maire, que vous prendrez cela au sérieux et que ni vous ni personne de votre équipe n'osera tourner ce sujet en dérision.

Je vous demande donc d'envisager l'installation de toilettes mobiles aux abords des marchés, là où aucune autre possibilité de se soulager ne peut être offerte et cela pour le plus grand bien-être des commerçants et de leur clientèle.

Réponse de M. Robert Herrmann

C'est à moi qu'il échoit, chère collègue, de vous répondre.

Votre interpellation peut faire sourire au sein de notre assemblée, mais je souhaite y répondre avec sérieux car, comme vous l'indiquez, le confort de nos concitoyens, tout comme celui des commerçants non sédentaires, ne doit en aucun cas être pris à la légère.

La Ville de Strasbourg se distingue d'ailleurs, je le rappelle, des autres grandes agglomérations, par l'organisation de près de 40 marchés d'approvisionnement par semaine, sur 21 places de marchés.

Pour assurer de bonnes conditions de travail aux commerçants et offrir un accueil de qualité aux usagers, le service Propreté urbaine assure un service de toilettes sur les plus

grands d'entre eux, qui s'ajoute aux 12 toilettes publiques gardiennées de notre ville, ouvertes comme vous le savez 364 jours par an.

Ainsi, la place du Marché à Neudorf et le Boulevard de la Marne au Conseil des XV, disposent de toilettes publiques on dira « en dur ». Ces équipements fixes et gardiennés permettent un accueil de qualité dès 6h du matin et jusqu'à 15h30 les jours de marchés.

En complément de ces équipements fixes, des toilettes mobiles sur remorque sont déposées les jours de marchés place de Bordeaux, place de Zurich, place de Haldenbourg, place d'Ostwald, et route d'Altenheim. Ces remorques supportent une cabine dont le système sanitaire peut se comparer aux installations nomades des campings cars. Régulièrement vandalisées, ces cabines nécessitent une maintenance qui ne permet plus de garantir une pose systématique lors de chaque marché. De plus, l'installation comporte un réservoir d'eau qui ne permet pas d'utiliser cet équipement en période de gel.

Dans le cadre d'une réflexion sur la modernisation du service de toilettes publiques, la collectivité va très prochainement élargir son parc de toilettes automatiques, dont une partie sera implantée sur les grandes places de marché. L'objectif est d'offrir un service de qualité, accessible à tous, y compris des personnes à mobilité réduite. Un équipement de ce type existe déjà à Strasbourg, accolé au Pavillon d'accueil touristique de la place de l'Etoile, pour assurer un service en relais des toilettes gardiennées.

L'amplitude horaire et les jours d'ouverture de ces toilettes automatiques seront réglables selon les usages de chaque place. L'on pourra bien entendu envisager des horaires adaptés aux jours de marchés, voire à la proximité d'autres équipements comme des aires de jeux.

Alors que, peut-être, vous découvrez cette problématique par une présence très certainement accrue actuellement sur les marchés dans le cadre d'une activité momentanée, je veux donc vous confirmer que les choses sont en cours, et qu'une délibération sera présentée au Conseil de l'Eurométropole dès le mois d'avril pour lancer cette opération.

En parallèle, nous continuons d'étudier les possibilités de mutualisation de toilettes d'équipements publics proches de places de marchés, quand la configuration le permet. L'inventaire de ces structures, comme des Centres Sociaux Culturels, Médiathèques, est en cours, et cela existe déjà Place Broglie par exemple, où une convention avec le gestionnaire du parking adjacent, PARCUS, permet de disposer de toilettes publiques.

Voilà Madame ce que je pouvais vous répondre très sérieusement.

25 Interpellation de Monsieur Thierry ROOS : « Quartier d'Affaires International au Wacken ».

Monsieur le Maire,

Avant toute chose, je tiens à rappeler mon entier soutien au Quartier d'Affaires International du Wacken, à savoir la création de logements et de bureaux à proximité des institutions européennes à Strasbourg.

A quelques jours d'échéances électorales, ce projet vient d'entrer à grand renfort de « sons et lumières » dans une phase décisive puisque les travaux de démolition ont effectivement débuté. Ce spectacle que vous nous avez offert il y a deux semaines ne doit cependant pas occulter certaines réalités.

Qu'en est-il actuellement ?

En premier lieu, l'avis délibéré de l'Autorité environnementale sur le Programme Wacken Europe à Strasbourg rendu par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable le 25 février dénombre de nombreuses lacunes, dont pas moins de 7 d'entre-elles concernent directement ou indirectement les accès à ce nouveau quartier ainsi que les déplacements dans et aux abords de celui-ci.

Vous avez manifestement mis la charrue avant les bœufs et votre projet déjà en chantier se révèle aujourd'hui incomplet : les véritables impacts en termes de trafic et de circulation dans la ville restent en effet inconnus à ce jour. Combien de véhicules sont réellement attendus demain rue Fritz Kieffer qui servira de débouché depuis l'autoroute ? Et combien dans les rues du Wacken et Jean Wenger Valentin, ou encore sur les avenues Schutzenberger ou Herrenschildt déjà saturées actuellement avec 22 000 véhicules par jours ? Combien de places de stationnement nouvelles doivent être créées en prévision de l'arrivée de nouveaux habitants ? Quels seront les impacts en termes de bruit et de pollution sur les élèves du Lycée Kléber ? Qu'en est-il par ailleurs des accès au site depuis l'Allemagne car aucune liaison directe n'existe aujourd'hui ?

Il est désormais plus qu'urgent de répondre à ces questions cruciales et de disposer d'un plan d'accès, de circulation et de stationnement dans Strasbourg plutôt que d'agir au coup par coup sans vision prospective. Car congestionner encore davantage notre Ville ne participera certainement pas au renforcement de son statut européen. Vous voudrez donc bien, Monsieur le Maire, nous tenir informés en temps et en heure des réponses qui seront adressées au CGEDD.

D'autre part, je souhaite connaître les contreparties qui ont été promises par la Ville à l'armée. Quel est le coût de l'acquisition des terrains militaires et le coût du transfert des installations sportives de l'armée sur d'autres terrains.

Je souhaite également attirer votre attention sur les activités de l'actuel Parc des Expositions puisque vous nous avez confirmé que le futur PEX ne se fera pas livrer avant de nombreuses années. Quid du devenir des foires, expositions, salons et grands événements puisque le site sera progressivement amputé au profit du Quartier d'Affaires ?

Je vous remercie.

Réponse de M. le Premier adjoint Alain Fontanel

Comme vous le savez, le développement du quartier d'affaires international dans le secteur du Wacken s'inscrit dans le cadre d'un ambitieux projet urbain à vocation internationale, porteur d'une ambition économique forte pour inscrire Strasbourg parmi les grandes métropoles économiques européennes.

Le site du Wacken-Europe va devenir l'une des principales vitrines de notre ville, permettant d'accueillir les grands événements internationaux dans un PMC étendu et rénové mais aussi les grandes expositions et salons européens dans un nouveau Parc des Expositions, et enfin les grandes entreprises tertiaires et internationales dans un Quartier d'Affaires nouvelle génération.

Ce quartier d'affaires, nous l'avons voulu à contrepied des modèles bâtis au XXème siècle, en associant qualité architecturale, mixité des usages et des fonctions, mobilités douces et innovantes et la qualité de vie avec des espaces publics accessibles par tous.

Ce projet de quartier d'affaires s'inscrit donc pleinement dans le nouveau modèle de développement urbain que nous poursuivons depuis 2008. Un modèle qui ne se base plus sur la construction de grands équipements hors-sol et déconnectés des flux existants, mais qui, au contraire, privilégie la construction de la ville dans la ville pour assurer un développement équilibré et durable du territoire.

Je tiens d'ailleurs à vous remercier, Monsieur Roos, pour le soutien que vous avez apporté à ce projet à plusieurs reprises, ce qui assez rare pour être souligné dans le cadre de cet hémicycle en tous les cas pour ce qui est des bancs de l'opposition.

Comme tous les grands projets de ce type, un avis de l'autorité environnementale est nécessaire, et c'est dans cette procédure que s'inscrit l'avis rendu récemment par le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD).

Ces avis sont toujours très complets, fortement documentés, et une lecture attentive est donc indispensable pour en tirer des conclusions complètes.

En effet, le CGEDD, dans son avis, juge l'étude d'impact permettez-moi de le citer : « *globalement de bonne facture, claire et bien illustrée* » et je suis convaincu que s'il y avait eu des manquements majeurs, comme vous semblez le penser ou en tous les cas le laissez penser, le CGEDD, dont l'expertise ne souffre d'aucun doute, n'aurait pas hésité un seul instant à les dénoncer et n'aurait donc pas formulé ces appréciations globalement positives.

Dès 2009 et l'engagement de ce dossier, une de nos préoccupations majeures a justement été de traiter les problématiques de flux et de déplacements dans le cadre d'études qui ont défini les grands principes puis les scénarios en découlant, et qui nous ont conduits à faire ce choix de la création d'un nouveau barreau routier relié à l'A35.

C'est d'ailleurs ce que précise justement ce rapport du CGEDD en indiquant que, je cite à nouveau : « *les augmentations de trafic générées par les projets ont bien justifié la réorganisation de l'accessibilité et la gestion des flux du quartier du Wacken par la création de ce barreau routier reliant l'autoroute urbaine.* »

Aujourd'hui, ce projet est travaillé et analysé dans les moindres détails, à l'échelle désormais du cycle des feux de signalisation ainsi que de la gestion file par file des carrefours pour trouver les solutions les plus adaptées.

La majorité des réponses aux questions que vous posez figurent dans le rapport même du CGEDD. D'ailleurs il est important de le souligner, la problématique des transports ne repose pas uniquement sur des solutions relatives à la voiture mais sur une appréhension globale de la gestion du site qui vous le savez bien est particulièrement bien enserré dans un réseau d'ensemble de transports en commun et particulier avec bien sûr le tram et les trois lignes qui passent à proximité.

Sur toutefois les flux de véhicules attendus à court et à moyen terme dans l'ensemble des rues du quartier, ainsi que sur les impacts en termes de bruits et de pollution ou sur les besoins de stationnement, le rapport du CGEDD est totalement complet puisqu'il rappelle que 1 000 places sont notamment prévues dans le cadre du Quartier d'affaires.

Il en est de même pour les informations que vous demandez concernant les supposées contreparties versées par la Ville à l'armée dans le cadre de l'acquisition des terrains militaires. J'imagine que le terme de contreparties n'était pas tout à fait adapté puisqu'il s'agit d'une acquisition en bonne et due forme, il est important de lever toute ambiguïté qui a été validée par le Conseil communautaire le 5 octobre 2012 avec une délibération qui précisait de manière totalement transparente le coût, le calendrier et les modalités. Pour ce qui est du coût de l'acquisition, je le rappelle il s'agissait de 4,762 M€ pour l'ensemble de terrains.

Je tiens également à vous rassurer en ce qui concerne l'organisation des foires, expositions et des grands événements à Strasbourg. Certes, le projet du nouveau Parc des Expositions est soumis à l'arbitrage comme vous le savez dans un calendrier, mais Strasbourg conserve une forte capacité d'accueil pour l'ensemble des événements dans les installations existantes au nord du Boulevard de Dresde ainsi que dans le nouveau Palais de la Musique et des Congrès, dont la livraison de l'extension est prévue pour le mois de mai 2015 et la fin du chantier est bien prévue pour le premier trimestre 2016, conformément aux engagements que nous avons pris.

Concernant plus précisément l'organisation de la Foire Européenne que vous évoquez, je tiens, là aussi, à vous rassurer, elle aura bien sûr bien lieu dans des conditions quasi-similaires à ce que nous avons connu ces dernières années. Grâce notamment à la mobilisation du Rhénus Sport et de l'esplanade située entre celui-ci et le pont au pied du Parlement européen. Nous pourrions ainsi compenser à l'identique les espaces situés dans les anciens Halls 9,10 et 11.

Voilà, Monsieur le Conseiller municipal, les informations que nous souhaitons porter à

vosre connaissance. J'espère qu'elles sont de nature à vous rassurer, et de vous permettre à vous comme à l'ensemble des membres du Conseil municipal de soutenir ce projet important pour le développer et l'emploi dans notre ville et dans notre agglomération.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.

26 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER : « Pour la mise en place d'une mission « bruit et nuisances sonores » à Strasbourg ».

Monsieur le Maire,

Le bruit constitue l'un de ces fléaux qui pèse sur le quotidien de nombreux habitants de notre ville.

Il provoque chez beaucoup de personnes une usure du système nerveux car il devient envahissant, surtout la nuit et les jours de repos.

Bruits nocturnes qui pénalisent ceux qui travaillent, bruits diurnes qui empêchent de profiter du calme de week-end. La régulation de ces nuisances est difficile car si le constat peut être établi, y mettre un terme est bien plus compliqué. L'association Accord qui menait chaque année des dizaines d'actions de médiation en la matière a malheureusement disparu suite à une liquidation il y a un peu plus d'un mois et aucune relève n'est assurée.

Attroupements, occupations de halls d'entrée d'immeubles, deux-roues motorisés qui circulent sans modération, musiques sans limites, nos concitoyens sont découragés et démunis face à ces nuisances répétitives.

Or, le problème est massif par le nombre de personnes touchées et par l'intensité des nuisances.

Les services de police, municipale et nationale, font de leurs mieux.

Une cartographie de ces nuisances semblait exister pour mesurer et évaluer l'ampleur du problème, pour confirmer l'ampleur de ce problème. Ainsi le conducteur d'un deux-roues motorisé, qui s'obstine à parcourir un même circuit dans le même quartier, de façon compulsive, peut à lui seul perturber plusieurs milliers de personnes et échapper en même temps à toute mesure statistique car, soit personne ne viendra constater une telle nuisance, soit l'outil de mesure d'une telle nuisance n'existe pas.

Ce problème est suffisamment sérieux pour définir une méthode de travail. Celle-ci pourra se baser sur une cartographie précise de l'intensité de la nature de ces nuisances, pour définir, toutes parties publiques concernées, une stratégie pour y remédier, dans le

cadre d'un plan de lutte contre le bruit, afin de proposer une alternative à la dépression ou à l'exaspération de ses visites.

Une mission « *bruit et nuisances sonores* » aurait toute sa place à Strasbourg pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Je vous remercie de me faire part de votre avis sur une telle proposition.

Réponse de M. Robert Herrmann

Monsieur le Conseiller,

Vous avez décidé de faire un peu de bruit à la fin de ce conseil mais cette question est un enjeu de société, tant en matière de santé publique que de qualité de vie et du mieux vivre ensemble. Quelles que soient les enquêtes menées auprès de la population française, le bruit est considéré comme une des premières atteintes à la qualité de vie. Les sources de bruit sont multiples : voisinage, transports, musique amplifiée, équipements mais aussi chantiers.

En interpellant le Maire de Strasbourg sur cette thématique, vous nous donnez l'occasion de vous détailler l'action de notre collectivité en matière de gestion des nuisances sonores.

La ville de Strasbourg se mobilise pleinement, sur l'ensemble de son territoire, et met en œuvre toutes les actions curatives et préventives en matière de lutte contre les nuisances sonores conférées notamment par les pouvoirs de police du Maire.

Au quotidien, une réponse concrète est apportée aux administrés ; celle-ci est déployée par les différents services de la collectivité en fonction de la nature propre des nuisances :

- les bruits de voisinage dits « domestiques » ou « de comportement », intégrant les nuisances que vous citez, sont gérés notamment par les agents de la Police Municipale. L'action des équipes sur le terrain a été simplifiée et rendue plus efficace comme vous le savez depuis la possibilité de verbalisation par timbre amende apparue courant 2012. A titre d'information, en 2013, le service de la Police municipale a été destinataire de 3 600 signalements et, au-delà des nombreuses actions de rappels à la loi, a procédé à l'établissement de 336 procès verbaux. En 2014, 3 695 signalements ont été enregistrés, donc en hausse, donnant lieu à 574 procédures par timbre amende, en hausse également.

- En complément de ces actions ont été mis en place l'an dernier, à titre expérimental, des capteurs sonores couplés à des caméras de vidéoprotection sur trois places du centre ville (les places Gutenberg, Zurich et Saint-Etienne). Au-delà de seuils

définis, le capteur émet une alarme au centre de supervision vidéo qui procède à une levée de doute visuelle. Ces outils permettent de confirmer ou non la réalité d'une nuisance avant la mobilisation des forces de police sur site.

- Depuis 2010 et la création de la charte de la vie nocturne, la municipalité se mobilise avec les représentants des bars et établissements musicaux pour favoriser un développement raisonné de la vie nocturne, avec le souci d'un juste équilibre, entre animation et qualité de vie des riverains, et surtout en veillant à prévenir les nuisances et dérives. Depuis 2012, 90 signataires de la Charte, 120 commissions, des médiations entre riverains et exploitants, vous voyez que nous travaillons de manière concrète et collégiale sur cette question ! Tout comme nous travaillons sur celle du vivre ensemble dans le quartier centre en particulier qui est apparu comme une priorité.

Pour autant, le sujet a trait aussi au problème de suralcoolisation de certains individus et aux incivilités qui reste difficile. Comme vous le savez, nous nous sommes engagés avec l'Etat sur un plan renforcé pour lutter contre ces troubles. Annoncé en octobre 2014, il permet entre autres de renforcer le volet « répression ».

- J'ajoute que les lieux musicaux tels que discothèques, bars de nuit sont soumis à une réglementation spécifique et exigeante conditionnant leur autorisation d'ouverture par la préfecture. Le double objectif de protection de l'audition des clients mais aussi la tranquillité du voisinage impose à l'exploitant la réalisation d'un diagnostic acoustique, de travaux d'isolation et de l'installation d'un limiteur de bruit. Actuellement, la centaine de débits de boissons à activité musicale est équipée de limiteur. 70 contrôles de limiteurs ont été réalisés en 2014 par le service hygiène et santé environnementale.
- La question du bruit, je le disais tout à l'heure, ne se résume pas à la seule problématique des lieux de loisirs. Les bruits issus d'activités professionnelles tels que ceux liés aux activités artisanales, aux équipements techniques (climatiseurs et chauffage en particulier) à l'origine de doléances régulières nécessitent quant à eux des mesurages acoustiques. En 2014, le service hygiène et santé environnementale est intervenu dans l'instruction de 90 plaintes conduisant à la réalisation de 46 campagnes de mesures acoustiques.
- La collectivité est aussi régulièrement sollicitée sur la question des nuisances sonores liées aux chantiers aussi bien que ceux des travaux de bricolage. Ces activités sont encadrées par un arrêté municipal de 1998 fixant des horaires et autres contraintes, ceci dans un souci de veiller au bien vivre ensemble. En 2013 et 2014, la Ville a même été au-delà de ces prescriptions en exigeant une limitation des doses de bruit par surveillance acoustique ou encore en restreignant les horaires de certains chantiers dont l'impact sonore était extrêmement important. Chacun se rappelle du garage Kroehly. Je peux vous citer l'exemple des chantiers de démolition : Kroehly, je viens d'en parler mais aussi le Printemps et un chantier qui, il faut le dire, est exemplaire, qui est celui du Palais de Justice de Strasbourg en

cours de rénovation et pour lequel nous n'avons quasiment aucune plainte actuellement.

- Dans votre interpellation, vous évoquez une cartographie des nuisances sonores. Je souhaite préciser que la cartographie à laquelle vous faites référence correspond à la cartographie du bruit et au plan de prévention du bruit dans l'environnement réalisée par notre collectivité. Il s'agit d'une modélisation acoustique des bruits des infrastructures de transport terrestres (routière et ferroviaire), aéroportuaire ainsi que les bruits industriels. Les cartes de bruit stratégiques ont pour vocation la réalisation d'un diagnostic à l'échelle de l'agglomération et définition des secteurs en dépassement d'un seuil normé et moyenné sur les périodes diurne et nocturne. Ce premier plan de prévention du bruit dans l'environnement qui a été approuvé en octobre 2014 s'attache à la résorption du bruit routier. Et pour illustration, je peux vous citer le cas de l'Ecole du Rhin, fortement impactée, qui a fait l'objet de travaux d'amélioration acoustiques en façade. Les événements ponctuels tel que le passage d'un poids lourd ou d'un deux roues sont moyennés et ne peuvent pas être révélés par cet outil cartographique.

Comme vous pouvez le constater, la gestion des bruits et des nuisances sonores sont des composantes diverses sur un territoire urbain comme Strasbourg et elles sont prises en compte au quotidien par de multiples acteurs. Leurs interventions qui sont déjà inscrites dans une approche partenariale et transversale permettent de couvrir ces problématiques de nuisances sonores dans toute leur diversité. L'enjeu porte aussi sur la manière dont nous objectivons la notion de nuisance sonore ressentie par nos concitoyens.

S'il importe de veiller à la lisibilité de l'action publique pour permettre à tout citoyen de solliciter l'intervention de notre administration, je n'estime pas pour autant nécessaire à ce jour, je parle là au nom du Maire, d'y ajouter un dispositif supplémentaire.

Merci de votre attention.

Cette réponse est suivie d'un échange.

27 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : « Quel avenir pour les Bains Municipaux ? »

Monsieur le Maire,

Depuis de nombreuses années, les Bains Municipaux attendent une rénovation qui ne cesse d'être ajournée malgré l'urgence de la situation. En 2010, les Strasbourgeois ont pu croire pendant un bref instant au démarrage de ce projet. 5 ans plus tard, la rénovation des Bains Municipaux en est toujours au point mort.

A cela rien d'étonnant puisque votre gestion de ce dossier consiste à régulièrement annoncer un nouveau scénario afin de prendre les Strasbourgeois à témoin. Puis, s'ensuit à chaque fois une longue période d'attentisme : certainement le temps de changer à nouveau d'avis.

Le dernier en date, paru fin février dans la presse, nous apprend que vous souhaitez désormais confier l'avenir des Bains Municipaux à la Société Publique Locale Deux-Rives chargée de l'aménagement de la ZAC du même nom. Après avoir envisagé en décembre dernier de créer une SPL dédiée spécifiquement à la restructuration des Bains Municipaux, vous avez subitement retiré cette proposition de l'ordre du jour lors de la séance plénière.

Comment justifier qu'à peine créée, la SPL Deux-Rives soit déjà détournée ? Manquerait-elle à ce point d'activités pour se voir si vite réaffectée à cette nouvelle mission ? Pourtant à en croire une récente vidéo de promotion ainsi que les interviews de votre 1^{er} Adjoint, ce nouveau quartier devrait rapidement commencer à prendre forme. S'agit-il alors uniquement d'une campagne de communication en pleine période de campagne électorale ?

Comment concevoir que la SPL Deux-Rives soit aujourd'hui présentée comme un recours pour porter la rénovation des Bains Municipaux ? Et qui sera alors compétent à partir de cet instant : la Ville ou l'Eurométropole ? Cette solution par défaut n'est définitivement pas à la hauteur des enjeux de la rénovation de cet établissement centenaire.

Enfin, après toutes ces annonces, vous ne nous présentez toujours pas de calendrier. Seule une prochaine concertation avec les habitants est annoncée dans la presse. Quand les Strasbourgeois pourront-ils espérer se baigner et se détendre dans des Bains Municipaux rénovés ?

Je vous remercie.

Réponse de M. le Maire

Monsieur le conseiller municipal,

Comme vous le savez les Bains municipaux sont un patrimoine auquel je suis personnellement attaché. Je crois que je l'ai déjà dit publiquement et je le répète ici c'est là que j'ai appris à nager donc vous imaginez bien que je suis attentif à cette piscine qui était à l'époque une piscine de quartier, elle était la piscine de mon quartier, mais j'y suis attaché comme tous les Strasbourgeois, comme vous-même et comme l'ensemble des associations qui se sont mobilisées au moment de la première concertation qui a eu lieu à ce sujet. Cette piscine, ces Bains municipaux plutôt on été construits en 1904 selon les plans de l'architecte Fritz Beblo et ils sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 2000, il demeure historiquement le symbole de l'affirmation du pouvoir municipal face à la Neustadt impériale. Leur ouverture en 1908 a inspiré la réalisation d'autres établissements de bains, tels que ceux

de Mulhouse ou du *Stadtbad* de Halle, en Allemagne. C'est donc ce monument que je me suis engagé à rénover et à réhabiliter, en préservant une activité piscine accessible au plus grand nombre, dans les conditions du service public, je répète dans les conditions du service public. Par ailleurs, et ainsi que je l'ai indiqué dans mon programme électoral de 2014, l'objectif est bien que les travaux soient réalisés dans le présent mandat, malgré la difficulté des temps et les contraintes budgétaires dont vous êtes évidemment conscient.

Je souhaite, en complément de ces objectifs, vous faire part de plusieurs remarques sur ce dossier qui est un dossier complexe.

Tout d'abord, la vocation initiale du lieu - qui perdure aujourd'hui - était celle d'un espace de détente, de bien-être et de soins. Cette vocation s'est transformée au fil du temps, sans que la vocation de piscine (au sens sportif du terme) ne puisse réellement trouver sa place : en effet, une ligne d'eau seulement peut être installée dans le plus grand des bassins (qui ne mesure que 24,5 m x 12 m). La rondeur du bassin et des décors gênent en effet cette forme de pratique. La taille du deuxième bassin (17 m x 9,6 m) rend également difficile la pratique d'autres activités sportives nautiques. Compte tenu de la configuration si particulière du lieu, la fréquentation et l'utilisation (environ 150 000 visiteurs, toutes activités confondues par an) restent en deçà des grandes piscines de l'Eurométropole. Je rappelle à ce sujet que la piscine du Wacken accueille 370 000 visiteurs ; le centre nautique de Schiltigheim : 175 000 ; la Kibitzenau : 140 000 après seulement six mois d'exploitation.

Il est à noter que, lors du précédent mandat, les réalisations du Plan piscine de la Communauté urbaine n'étaient pas encore opérationnelles. Avec les piscines rénovées du Wacken, de la Kibitzenau ou encore du centre nautique de Schiltigheim (qui doit ouvrir dans quelques mois), une offre importante et diversifiée existe désormais et permet aisément d'accueillir des activités à caractère sportif (natation de compétition, plongée, kayak, etc.).

Ainsi, les activités dites « de baignade » (qui excluraient la natation sportive pratiquée dans les clubs) pourraient donc être accueillies dans le plus grand des deux bassins des Bains municipaux, le plus petit étant plutôt dédié (après avoir ramené la hauteur d'eau à un niveau constant, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) à des activités qualifiées de « thermoludiques » (aquagym, aquabike, etc.). Bien entendu, un accès sera laissé également aux scolaires pour l'enseignement de la natation. Le reste de l'établissement pourrait ainsi être consacré aux soins du corps (thalassothérapie, bains romains, sauna), ou au repos (yoga, gymnastique douce), voire à d'autres activités.

Je souhaite, M. le conseiller, que le cadre général de la restructuration des Bains municipaux soit celui d'un partenariat avec le secteur privé, pour que les activités relevant notamment des soins, du bien être et de la beauté soient prises en charge par le privé, et que cela permette aussi d'investir dans l'offre « Bains municipaux » pour tous les publics.

Dans un premier temps, il s'agit donc de travailler à l'élaboration d'un programme détaillé et d'un montage juridique et financier qui permette de préserver l'activité natatoire publique à un tarif identique à celui des autres piscines, très important à un tarif identique à celui des autres piscines, de conserver les douches évidemment, et l'activité privée par exemple consacrée à la beauté et au bien-être.

Bien entendu, je souhaite que nous puissions bénéficier de l'expérience acquise grâce aux travaux de l'atelier de projet réuni en 2010, ainsi qu'avec les associations impliquées et les citoyens intéressés. Nous relançons donc cette concertation pour échanger sur les objectifs et les modalités du projet, dans un cadre financier toutefois rigoureusement établi compte tenu de la situation financière que vous connaissez et que j'évoquais tout à l'heure.

Pour mener à bien cette première phase d'études et de modélisation, nous envisageons de recourir à un partenaire qui existe plutôt que d'en créer un supplémentaire, je veux parler de la Société publique locale (SPL) des Deux-Rives. Par son objet et son statut, cette SPL est en capacité de mener à bien ce travail préliminaire, d'études et de réaliser notre objectif de maîtrise publique globale de l'opération.

L'objectif que nous poursuivons demeure de conserver, de restaurer et d'embellir les Bains municipaux de Strasbourg, et d'en préserver l'accès au public. Ainsi, ce véritable joyau architectural du XIX^{ème} siècle qui appartient à notre patrimoine collectif continuera d'appartenir aux Strasbourgeoises et aux Strasbourgeois.

Voilà M. le conseiller la réponse que je peux vous donner à ce stade de l'évolution de notre dossier.

Cette réponse est suivie d'un échange.